

L'externalisation des frontières

Suivi de la politique d'externalisation de l'UE

Bulletin n° 19
3 septembre 2026

« En moyenne, toutes les six heures, une personne meurt sur la route de la Méditerranée centrale alors qu'elle cherche à se mettre en sécurité »

SOS Humanity

Sommaire

Évolutions thématiques et régionales.....	2
Expulsion et réadmission.....	3
Partenariats en matière de migration.....	4
Mises à jour des archives documentaires.....	9
À propos de ce bulletin.....	10

Évolutions thématiques et régionales

Les documents officiels de l'UE résumés ici, ainsi que ceux publiés dans les éditions précédentes du bulletin, sont disponibles dans nos [archives de documentaires](#).

Sommaire

- [Gestion des frontières](#)
- [Budgets et financement](#)
- [Expulsion et réadmission](#)
- [Partenariats en matière de migration](#)
- [Autres](#)

Expulsion et réadmission



Il est temps d'accélérer les expulsions « liées au transit », estime le Conseil

Un [document de réflexion sur les « dispositions en matière de réadmission »](#) diffusé par la présidence irlandaise du Conseil de l'UE souligne que la plupart des accords d'expulsion conclus avec des pays tiers comportent des dispositions permettant d'expulser également les personnes ayant transité par ces pays. Toutefois, dans la pratique, ces dispositions sont rarement appliquées. En conséquence, la présidence invite les délégués à la réunion du 9 juin 2026 du groupe de travail sur l'intégration, la migration et l'expulsion (IMEX Expulsion) à réfléchir à la manière dont ces expulsions « liées au transit » pourraient être intensifiées.

Le document qualifie l'utilisation des dispositions relatives aux expulsions « liées au transit » de « limitée et inégale », soulignant que, bien que certains États membres aient demandé de telles expulsions, celles-ci ont produit peu de « résultats positifs ». Si les raisons de cette situation ne sont pas tout à fait claires, le document met principalement en avant la coopération avec les pays partenaires, ainsi que les divergences quant à la définition du « transit » et une compréhension insuffisante de ce que prévoient réellement les clauses concernées.

Cette question est également évoquée dans une [note d'information de la présidence publiée en amont de la réunion de l'IMEX consacrée aux expulsions](#).

Partenariats en matière de migration



32 millions d'euros pour la lutte contre l'immigration en Mauritanie, avec un risque « élevé » de violations des droits de l'homme

Un projet de 32 millions d'euros en Mauritanie, financé par l'UE dans le cadre d'une [décision d'exécution](#) de la Commission [relative au plan d'action 2025 pour la Mauritanie](#), met fortement l'accent sur le contrôle des migrations dans les zones frontalières méridionales, à proximité du Sénégal et du Mali. La « justification de l'intervention » pour ce projet, présentée dans [la première annexe de la décision de financement relative à la Mauritanie](#), l'énonce clairement : « Les flux migratoires irréguliers vers l'UE en provenance de cette région seront réduits ». Sur ce budget, douze millions d'euros du budget sont destinés aux forces de sécurité mauritaniennes, une décision notable dans la mesure où ce même document qualifie de « élevé » le risque que ces forces commettent des violations des droits de l'homme.

Sur le financement total de ce projet, 25 millions d'euros proviennent de l'UE elle-même, tandis que les 7 millions d'euros restants sont apportés par l'Agence française de développement (AFD).



Dossiers d'action mis à jour

Au cours des dernières semaines, Statewatch a reçu plusieurs dossiers d'action par pays et par route migratoire, présentés au groupe de travail MOCADÉM ainsi qu'à d'autres délégations. Ces « dossiers d'action » résument les activités de l'UE et ses ambitions futures en matière d'externalisation des frontières, ainsi que d'autres projets connexes menés dans les pays partenaires.

Outre les autres dossiers ci-dessous, une [version révisée pour 2023 du dossier d'action sur le Nigeria](#) a été mise en ligne sur le site de Statewatch, bien qu'elle contienne peu d'informations notables.



Le Conseil ouvre un dossier sur la Syrie

Le Conseil a ouvert [un dossier d'action sur la Syrie](#), à la lumière des « nouvelles possibilités » d'expulsions rendues possibles par la chute du régime d'Assad.

Statewatch a obtenu deux versions de ce dossier d'action, toutes deux fortement expurgées. La [première version](#) datée du 22 mai 2026, la seconde a été préparée pour une réunion des représentants permanents le 22 juin. Hormis les informations relatives aux dépenses de chaque État membre et quelques différences mineures dans les expurgations, les deux documents sont identiques.

Pour l'instant, compte tenu du caractère récent des événements en Syrie, ce dossier d'action se concentre principalement sur les expulsions et les retours « volontaires ». Il contient toutefois quelques indications sur les ambitions futures de l'UE en matière d'externalisation. Une analyse complète du dossier d'action sur la Syrie est disponible sur le site de *Statewatch*.



« Matrice des routes » de la Méditerranée orientale

Le Conseil a publié [une mise à jour de la « matrice des itinéraires de la Méditerranée orientale »](#) à l'occasion de la réunion du MOCADDEM du 26 mars 2026 (voir le [numéro précédent de ce bulletin](#) pour le compte rendu de cette réunion).

Les principales mises à jour par rapport à [la dernière version publiée du dossier « Méditerranée orientale »](#) sont présentées ci-dessous, par pays ou par région :

En ce qui concerne les pays d'Asie du Sud notamment que **le Pakistan et le Bangladesh** :

- La mise en œuvre du projet « EASTEAMS » se poursuivrait (voir le dossier d'action sur le Pakistan ci-dessous), avec l'objectif de prolonger le projet jusqu'au 30 septembre 2026 ;
- Un « protocole d'accord » non précisé entre le Pakistan et la Grèce serait sur le point d'être signé
- **Un projet de 7 millions d'euros visant à favoriser la « réintégration durable » au Pakistan** aurait commencé à être mis en œuvre après la signature du contrat fin de l'année 2024
- Un agent de liaison européen en matière de migration (EMLO) est déployé au Pakistan à compter du 1er mai 2025
- Le document indique que des initiatives pilotes de « campagnes de communication » visant à lutter contre la migration, dans le cadre [des « Initiatives de réponse rapide de l'Alliance mondiale »](#) (GARRI), devaient débuter au Pakistan à partir de mars 2026. Elles sont mises en œuvre par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), et une expérimentation au Bangladesh devait suivre peu après. Le libellé du dossier d'action suggère que, si l'UE constate une hausse soudaine de la migration en provenance de certaines régions, elle peut « activer » d'autres campagnes GARRI ciblées. Le [programme PARIM I au Pakistan](#), financé par l'AMIF, est également mentionné

Le document fait également état de dépenses importantes en **Turquie**, notamment :

- **Un projet de 5 millions d'euros visant à « renforcer les capacités de la gendarmerie turque dans la lutte contre le trafic de migrants »** aurait été signé en décembre 2025

- un contrat de **60 millions d'euros** a été signé en décembre 2025 pour « **renforcer les procédures de protection internationale et temporaire de la Turquie** », par l'intermédiaire du HCR ;
- un autre projet, financé par le fonds BMVI de l'UE, a soutenu **la gestion des frontières occidentales de la Turquie à hauteur de 10 millions d'euros** entre juillet 2024 et juin 2027 ;
- un projet en cours, axé sur les frontières orientales et sud-est de la Turquie, a reçu **161 millions d'euros supplémentaires au début de l'année 2026, portant le montant total des dépenses consacrées à ce projet à 431 millions d'euros**. [Ce projet semble être mis en œuvre, au moins en partie, par l'ICMPD](#) et devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2028
- **Un projet de 58 millions d'euros visant à « fournir des bateaux de recherche et de sauvetage supplémentaires aux garde-côtes turcs »** serait en cours d'élaboration
- Un projet préexistant de 220 millions d'euros consacré à **la surveillance de la frontière turco-iranienne doit être complété par une enveloppe de 50 millions d'euros** (voir [le numéro précédent de ce bulletin](#) pour une analyse des inquiétudes actuelles concernant les Iraniens fuyant vers la Turquie).
- Il est également fait mention d'un projet de « contrôle des passagers » mené par l'OIM dans les aéroports turcs, ainsi que d'une réunion entre la police nationale turque et Frontex visant à familiariser la première avec [le système de détection des faux documents FIELDS](#)

Au **Moyen-Orient** :

- le document énumère diverses actions visant à s'attaquer aux « causes profondes » en **Irak**, sans toutefois entrer dans les détails, si ce n'est qu'elles devraient se poursuivre au moins jusqu'en 2027 ;
- une réunion sur les migrations en **Égypte** doit se tenir au Caire au cours du second semestre 2026. Des discussions seraient « en cours » afin d'identifier d'autres projets que l'UE pourrait financer jusqu'en 2027. **Un projet de 8 millions d'euros visant à « rationaliser et renforcer » le système de titres de séjour en Égypte** aurait été signé avec l'OIM en décembre 2025 ;
- deux budgets de projet sont mentionnés pour **le Liban** : le premier, d'un montant de **7 millions d'euros**, concerne la quatrième phase d'un projet en cours de gestion des frontières ; le second, de **25 millions d'euros**, vise à « renforcer la sécurité aux frontières ».

Le document fait également référence à un appel à propositions à grande échelle pour des « campagnes d'information » visant à lutter contre la migration le long de la route de la Méditerranée orientale. Celles-ci doivent se dérouler sur 36 mois à compter

L'externalisation des frontières : suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin n° 19, 3 septembre 2026

d'avril 2026 et cibler la Turquie, l'Irak, le Bangladesh, le Pakistan, l'Afghanistan, la Libye, l'Égypte et le Soudan, ainsi que les communautés de la diaspora au sein de l'UE.

Le document énumère également de nombreuses actions menées individuellement par les États membres, notamment :

- **un projet danois de 40 millions d'euros consacré à la gestion des migrations et ciblant la Turquie et les Balkans occidentaux (2025-2029), ainsi que 40 millions d'euros supplémentaires destinés au même objectif autour de la Méditerranée (2024-2029) ; un « programme couvrant l'ensemble des itinéraires »** visant à prévenir la migration irrégulière vers l'Europe (2024-2029) ; un programme de « retour et de réadmission » de **57,6 millions d'euros** ; **1,34 million d'euros** consacré à la gestion des frontières au Liban ; et **23,45 millions d'euros** destinés à un programme portant sur les « données sur le changement climatique et la migration » ;
- deux projets autrichiens, d'un montant total légèrement supérieur à **5 millions d'euros**, consacrés aux expulsions et à la « réintégration durable » ;
- divers programmes italiens et suédois sont également répertoriés, sans indication de budget.

Sénégal

En amont d'une réunion des délégations (Coreper) au Conseil prévue le 15 janvier 2025, la présidence a diffusé ce qui constituait alors [le dernier dossier d'action sur le Sénégal](#). Sans surprise, compte tenu de l'importance de la coopération entre l'UE et le Sénégal sur les questions migratoires au cours des dernières années, le document décrit le Sénégal comme un « important pays d'origine, de transit et de départ sur la route atlantique » et préconise une « approche globale » de la coopération.

Ce qui retient particulièrement l'attention dans ce document, ce sont les différents programmes de financement consacrés à des projets de renforcement des capacités de lutte contre le trafic illicite et la traite des êtres humains au Sénégal. Parmi ceux-ci figurent :

- **1,9 million d'euros alloués par le Fonds de sécurité intérieure (FSI) à la deuxième phase du projet « Réseau de partenariat opérationnel commun » (NETCOP II), mise en œuvre du 1er juin 2023 au 31 mai 2025. Il est également fait référence à la phase suivante, NETCOP III, qui devait débiter au début de l'année 2026 avec un budget de 8 millions d'euros ;**
- **1,75 million d'euros pour le « soutien aux services de renseignement du Sénégal »**, ainsi qu'à ceux de la Mauritanie et de la Gambie voisines, par

l'intermédiaire de [la Facilité de partenariat pour la migration](#), financée par l'ISF et coordonnée par l'Espagne (1er janvier 2024 - 31 décembre 2025)

- **1,2 million d'euros pour la lutte contre le trafic illicite dans le cadre du processus de Niamey**, financé par l'ISF et mis en œuvre par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (1er février 2024 – 31 janvier 2026) ;
- **5,75 millions d'euros alloués dans le cadre de la phase II du Partenariat opérationnel commun**, mise en œuvre par la France et l'Espagne et lancée au début de l'année 2024 ;
- **Une « nouvelle » phase du programme « Groupes d'action rapide pour la surveillance et l'intervention »**, dotée d'un budget de **5,35 millions d'euros**, a débuté début 2024, et se concentre sur la frontière sud-est du Sénégal
- Il est également fait référence à [la « campagne d'information » INFORMA](#), d'un montant de **1,4 million d'euros**, menée au Sénégal, en Gambie et au Niger, ainsi qu'à un budget supplémentaire de 10 millions d'euros débloqué le 19 novembre 2024 pour d'autres projets de lutte contre la migration

Le document mentionne également la livraison au Sénégal, dès le deuxième trimestre 2025, de « moyens navals » destinés au contrôle des migrations maritimes. Il fait en outre référence à une [enveloppe de 30 millions d'euros allouée au Sénégal pour le contrôle des migrations](#), qui a déjà fait l'objet d'une analyse par *Statewatch*.

Au-delà des dépenses engagées au niveau de l'UE, le document énumère également plusieurs projets menés individuellement par des États membres. Parmi ceux-ci figurent :

- **1 million d'euros** accordé par la République tchèque pour l'aide à la réintégration et la prévention de la migration irrégulière (du 1er novembre 2023 au 30 avril 2025) ;
- **400 000 euros** accordés par l'Espagne, auxquels s'ajoute un financement supplémentaire non précisé provenant du « secteur privé », afin de « s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière » (jusqu'en 2025) ;
- **200 000 euros** accordés par la Pologne pour un projet pilote lié à la sécurité des documents en 2025.



Pakistan

Préparé en vue d'une réunion du comité MOCADDEM le 23 juillet 2025, [le dossier d'action du Pakistan](#) présente comme objectif principal la prévention de la migration irrégulière, à travers le soutien à la gestion des frontières, aux opérations de lutte contre la migration et la traite des êtres humains, ainsi qu'aux campagnes de « sensibilisation », tout en s'attaquant aux causes profondes et en augmentant les expulsions.

Dans son introduction, le document précise que, dans le cadre du mécanisme de financement extérieur de l'UE, **le Pakistan a reçu, depuis 2021, 50 millions d'euros pour**

des actions « liées à la migration » et a également bénéficié, dans une certaine mesure, de 121 millions d'euros provenant d'autres projets mis en œuvre dans la région.

D'autres postes budgétaires spécifiques sont également mentionnés, notamment :

- un projet de partenariat opérationnel commun dans le cadre d'EASTREAMS (*European Actions Strengthening Teams Establishment Against Migrant Smuggling*), financé à hauteur de **1,7 million d'euros** par le Fonds de sécurité intérieure (ISF) ;
- **un projet de 7 millions d'euros consacré à la « réintégration durable » des personnes expulsées**, mis en œuvre par l'ICMPD et dont le « coup d'envoi » a été donné en février 2025.

Outre ces postes budgétaires spécifiques, le document fait régulièrement référence à des campagnes de « sensibilisation et d'information » au Pakistan, telles que les programmes PARIM II et SAFER (« *Alternatives sûres et légales pour les Pakistanais et les migrants potentiels sur la route* »), tous deux apparemment achevés en avril 2025. PARIM II a été financé par le fonds AMIF de l'UE à hauteur d'un peu moins d'un million d'euros et mis en œuvre par l'ICMPD.

Le Pakistan est décrit comme un « pays prioritaire » pour les futures campagnes anti-migration. De tels projets « pourraient être envisagés » dans le cadre du dispositif de réponse en matière de communication de l'Alliance mondiale. Ce dispositif, qui devait être mis en œuvre dans le cadre de la Facilité de partenariat pour la migration jusqu'en 2029, est décrit dans une [décision d'exécution de la Commission relative à l'AMIF](#) comme prévoyant « des campagnes d'information et de sensibilisation sur les risques de la migration irrégulière, permettant une réponse rapide aux tendances migratoires émergentes ». Il semble être lié au programme « [Initiatives de réponse rapide de l'Alliance mondiale](#) » (GARRI), doté d'un montant de 5 millions d'euros et mis en œuvre par l'ICMPD.



Niger

Un « [rapport de finalisation de la mise en œuvre](#) » de 2022, élaboré dans le cadre du dossier d'action sur le Niger, est en grande partie obsolète, étant donné que, [depuis le coup d'État au Niger en 2023, la coopération avec l'UE en matière de migration a été quasi inexistante.](#)

Le document contient toutefois quelques éléments plus anciens dignes d'intérêt, notamment des références à un **programme « Nexus 3 frontières » de 50 millions d'euros destiné à la « gestion » des réfugiés**, financé par l'instrument de financement extérieur de l'UE et signé en mai 2022, ainsi qu'à un autre **programme éducatif de 50 millions d'euros** intitulé « **Éducation, Formation, Emploi** » (2022-2029), axé sur les « régions touchées par la migration et les déplacements de population ».

Mises à jour des archives documentaires

[Les archives de documents d'Outsourcing Borders](#) regroupent des documents clés du Conseil de l'Union Européenne et de la Commission européenne.



Groupe de travail sur l'intégration, la migration et l'expulsion (IMEX Expulsion)

[Note d'information de la présidence](#) en vue de la réunion du 9 juin 2026 (8092/2026, LIMITE, 8 juin 2026, pdf)

Mise en œuvre des dispositions en matière de réadmission des ressortissants de pays tiers en transit, y compris les personnes titulaires d'un visa ou d'un titre de séjour du pays partenaire au moment de leur entrée : [document de réflexion de la présidence](#) (2790/2026, LIMITE, 8 juin 2026, pdf)

Mécanisme de coordination opérationnelle sur la dimension extérieure de la migration

Dossier d'action Sénégal : [version transmise à la réunion du Coreper du 15 janvier 2025](#) (297/2025, LIMITE, 10 janvier 2025, pdf)

Dossier d'action « Syrie » : [première version élaborée pour la table ronde du 29 mai 2026](#) (6902/2026, LIMITE, 22 mai 2026, pdf)

Dossier d'action « Syrie » : [deuxième version élaborée pour la réunion du Coreper du 26 juin 2026](#) (8384/2026, LIMITE, 22 juin 2026, pdf)

Dossier d'action Pakistan : [version destinée à la table ronde du 23 juillet 2025](#) (9389/2026, LIMITE, 15 juillet 2026, pdf)

Dossier d'action Niger : [finalisation du rapport de mise en œuvre](#) (11207/2026, LIMITE, 30 août 2022, pdf)

Projet de dossier d'action révisé sur le Nigeria : [version préparée pour la table ronde du 29 septembre 2023](#) (11281/2026, LIMITE, 25 septembre 2023, pdf)

Dossier d'action visant à assurer le suivi du plan d'action de l'UE pour la route de la Méditerranée orientale : [mise à jour préparée pour la table ronde du 26 mars 2026](#) (4020/2026, LIMITE, 17 mars 2026, pdf)

Autres documents

Décision d'exécution de la Commission du 16 décembre 2025 relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République islamique de Mauritanie pour 2025 : [Décision d'exécution de la Commission européenne](#) (C 2025 8951, 16 décembre 2025) accompagnée de [l'annexe 1](#) et [l'annexe 2](#). Ces trois documents sont disponibles dans leur version originale en français ; [une traduction en anglais de l'ensemble est disponible en ligne](#).

À propos de ce bulletin

Ce projet, mené par *Statewatch* et *migration-control.info* et financé par *Brot für die Welt*, *Misereor*, *medico international* et *Pro Asyl*, vise à rendre publiques les politiques, les plans et les pratiques d'externalisation de l'UE. Ce faisant, cherche ainsi à mettre en lumière leurs effets sur les droits des personnes en déplacement, ainsi que sur les normes démocratiques, la transparence et la responsabilité. Il contribue à combler le manque d'information publique en publiant des documents européens pertinents, principalement, à ce stade, ceux produits ou examinés par le Conseil de l'UE. Il vise également à rendre plus accessible la masse d'informations provenant des différentes institutions européennes, des groupes de travail et des gouvernements nationaux impliqués dans le programme d'externalisation, en résumant les évolutions thématiques et régionales et en analysant en profondeur les questions clés.

L'externalisation des frontières : suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin n° 19, 3 septembre 2026